

Chloé Pion Riccio

Avocate au Barreau de Montpellier,
Spécialiste en Droit Public

Chargée d'enseignements à
l'Université de Nîmes et à la Faculté
de Droit de Montpellier

Droit de la vigne et du vin
Droit de l'urbanisme
Droit de la fonction publique

55 avenue de Montpellier,
34 270 Saint Mathieu de Tréviers
04 83 43 23 28
chloe.pion@zephyr-avocats.fr

Numéro d'identification
Intracommunautaire :
FR 89800082539
SIRET n°80008253900027
Membre d'une association de
gestion agréée - le règlement des
honoraires par chèque est accepté

Camille Manya

Avocate au Barreau des Pyrénées
Orientales
Spécialiste en Droit Public
Chargée d'enseignements à
l'Université de Perpignan via Domitia

Droit de la fonction publique
Droit de l'urbanisme
Droit de la responsabilité
administrative

camille.manya@zephyr-avocats.fr
secretariat.manya@zephyr-avocats.fr

HECTARE SAS
Rue du Romarin
BP 18
Clos des chanterelles
34830 CLAPIERS

Saint Mathieu de Tréviers, le 01 décembre 2025

Nos réf. : 24297 - HECTARE - LE JARDIN SECRET ANIANE - CP//CP
Date d'échéance : 31/12/2025

NOTE DE FRAIS ET HONORAIRES N°: 196

Honoraires calculés au temps passé (taux horaire de 200 euros HT)

5 heures :

- Echanges avec le client
- Analyse du dossier et de la réglementation en vigueur
- Rédaction d'un recours contre le refus de permis d'aménager du 29 septembre 2025
- Suivi de la procédure

1 000,00 €

Total soumis

1 000,00 €

Montant TVA à 20,00 %

200,00 €

Total TTC

1 200,00 €

Le débiteur professionnel des sommes dues à l'avocat, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (art.D.441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification (art.L.441-6 alinéa 12 du Code de commerce). Le règlement de cette facture doit intervenir au comptant à réception. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera appliqué. Les intérêts de retard applicables 30 jours après l'émission de la facture sont de trois fois le taux d'intérêt légal.

Numéro d'identification Intracommunautaire FR 89800082539
SIRET n° 80008253900027

Code Banque
13506

Code Guichet
1000

N° de Compte
85160544924

Clé RIB
19

IBAN : FR76 1350 6100 0085 1605 4492 419

BIC : AGRIFRPP835

Sébastien JATTEAU

Bon pour paiement le 15.12.2025
ANIANE LE CLOS ST LAURENT